Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Préavis grossesse assistante maternelle

Par Anadel

Bonjour je suis actuellement assistante maternelle, et je suis enceinte je souhaite réduire mon activité en me séparant deux de mes contrats.
Je souhaiterais savoir si même en tant qu'assistante maternelle le droit d'être exempté de préavis est applicable ou pas je n'arrive pas à trouver de réponse concrète je fais donc appel à vous merci à ceux qui me répondre rapidement
Article L 1225?34 du code du travail.
En ce qui concerne notre CCN rien est indiqué